

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-211602362-20160708-D\_2016\_8\_5-DE  
Regu le 21/07/2016  
8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2016\_8\_5

L' an deux mille seize , le vendredi 08 juillet à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 01 Juillet 2016

Présents : 19

**Présents** : Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri -Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 22

**Objet : Transfert de la  
Compétence Assainissement au  
1er janvier 2017**

**Pouvoirs :**

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine  
Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame RELET Graziella  
Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Madame SOULET Sandrine,  
Madame GROLLEAU Rachel

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Mouthiers possède la compétence assainissement collectif et que ce service public est confié à un délégataire jusqu'au 30 juin 2017.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles, L.2224-8, L5211-17 et L5214-16 ;  
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2016 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Charente ;  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 mai 2016, portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême et des communautés de communes de Braconne-et-Charente, de Charente-Boëme-Charraud, de la Vallée-de-l'Echelle ;

Considérant que future agglomération aura la compétence assainissement collective au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;  
Considérant l'intérêt d'une gestion collective concertée de l'assainissement collectif et l'intérêt de préciser les compétences de dans le but d'anticiper la prise de compétence obligatoire de l'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;  
Considérant l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 10 juin 2016 approuvant l'entrée de la commune dans la future agglomération.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le transfert de la compétence assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la future agglomération compétente en la matière ;
- AUTORISE le transfert de la compétence assainissement collectif au préalable à la communauté de communes Charente-Boëme-Charraud dans le cas d'une révision de ses statuts intervenant avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/07/2016, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 21 JUL. 2016

Le Maire,

Michel CARTERET

